

## Réunion du Conseil Municipal du 28 juillet 2014

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de votants : 16  
Date de la convocation : 24 juillet 2014  
Date d'affichage : 29 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit juillet, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : M. GARENNE, maire ;

M. Joachim BELLESSORT, Mme Nathalie THIÉBAUD, M. Christian LEMASSON, Mme Céline NOURY-DÉSILE, adjoints ;

MM Jean-Claude BOUGLET, Christian SYBILLE, Philippe BOURRELIER, Mmes Patricia TESSIER, Véronique PÉAN, MM Olivier SEVIN, Philippe FAYET, Mme Gabrielle ZAMARRENO, M. Vital JARRY, Mme Marcelle GAIGNARD, conseillers municipaux.

Absentes excusées : Mme Claudine PIAU donne pouvoir à Mme Gabrielle ZAMARRENO  
Mme Valérie RADOU

Absents : M. Jean-Louis GOUPY, Mme Sandrine BONNET

### TARIFS CANTINE, GARDERIE ET AIDE AUX LEÇONS.

Madame Nathalie THIÉBAUD, deuxième adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires, présente au conseil les propositions de la commission affaires scolaires concernant les tarifs de la cantine, de la garderie ainsi que ceux de l'aide aux leçons à l'école primaire.

Tarifs cantine : Elle précise que pour l'année 2013/2014 les tarifs étaient de 3.79€ à l'école maternelle et de 4.01€ à l'école primaire. Compte tenu de la baisse des effectifs pour la rentrée 2014 et par conséquent, de la hausse des frais fixes, il est proposé au conseil les tarifs suivants :

- Maternelle : 3.90€
- Primaire : 4.10€

Tarifs garderie : Elle fait savoir au conseil que les tarifs de la garderie à l'école maternelle (3.50€ par jour) et ceux de la garderie occasionnelle à l'école primaire (3.50€ par jour), restent inchangés.

Le forfait mensuel à l'école primaire passe de 23€ à 29€. Il augmente proportionnellement à l'accroissement du nombre d'heures de garde chaque semaine du fait de la nouvelle organisation engendrée par la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014.

Tarifs aide aux leçons : Mme THIÉBAUD informe le conseil de la mise en place d'aide aux leçons pour la rentrée 2014. Elle aura lieu de 16h15 à 17h00 le lundi et le jeudi par groupe de 10 enfants maximum et par tranche d'âge. Les enseignants assureront cette aide.

- Pour les enfants restant habituellement à la garderie, un forfait à 6€ pour six semaines (1 leçon par semaine) est proposé.
- Pour les enfants ne restant pas habituellement à la garderie et pris en charge par leurs parents à 17h00, un tarif de 2.50€ par séance est proposé (ce tarif comprend trente minutes de garderie de 15h45 à 16h15).
- Cela entraîne donc un forfait à 15€ pour six semaines.
- Pour les enfants ne restant pas habituellement à la garderie et pris en charge par leurs parents après 17h00, un tarif de 4.50€ (1€ d'aide aux leçons et 3.50€ de tarif occasionnel de garderie) est proposé.
- Cela entraîne donc un forfait à 27€ pour six semaines.

Tableau récapitulatif :

		Tarifs 2014/2015
Cantine	Maternelle	3,90 €
	Primaire	4,10 €

Réunion du Conseil Municipal du 28 juillet 2014

Garderie	Maternelle	3,50€/jour
	Primaire forfait	29€/mois
	Primaire occasionnelle	3,50€/jour
Aide aux leçons	Forfait 6 semaines	6 €
	Pour les enfants ne restant pas habituellement à la garderie et pris en charge par leurs parents <u>à</u> 17h00	2,50€/séance ou forfait de 15€ pour 6 semaines
	Pour les enfants ne restant pas habituellement à la garderie et pris en charge par leurs parents <u>après</u> 17h00	4,50€/séance ou forfait de 27€ pour 6 semaines

Après avoir procédé à un vote à main levée, le conseil, à l'unanimité, approuve cette délibération.

**RYTHMES SCOLAIRES : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL A TEMPS NON COMPLET.**

Après avoir entendu le rapport de Madame Nathalie THIÉBAUD, deuxième adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires, sur les rythmes scolaires qui seront mis en place pour la première fois à la rentrée de septembre 2014,

le conseil municipal autorise les agents titulaires à temps non complet à effectuer des heures complémentaires du fait de la mise en place des rythmes scolaires pour une période test d'un an.

Après avoir procédé à un vote à main levée, le conseil, à l'unanimité, approuve cette délibération.

**RYTHMES SCOLAIRES : RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ.**

Après avoir entendu le rapport de Madame Nathalie THIÉBAUD, deuxième adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires, sur les rythmes scolaires qui seront mis en place pour la première fois à la rentrée de septembre 2014,

le conseil municipal autorise l'embauche d'agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité du fait de la mise en place des rythmes scolaires pour une période test d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Après avoir procédé à un vote à main levée, le conseil, à l'unanimité, approuve cette délibération.

## Réunion du Conseil Municipal du 28 juillet 2014

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE.**

Madame Nathalie THIÉBAUD, deuxième adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires, présente au conseil la décision modificative numéro 1 du budget de la commune. L'achat de matériel pour la cantine nécessite d'abonder l'opération 16 à hauteur de 5 100€ par l'opération 40.

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>BP 2014</b>	<b>DM 1</b>
<b>DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>		<b>1 519 190,00</b>	<b>-,00</b>
<b>DÉPENSES OPÉRATIONS INDIVIDUALISÉES</b>		<b>1 383 190,00</b>	<b>-,00</b>
<b>16</b>	<b>CANTINE</b>	<b>4 103</b>	<b>5 100</b>
2184	Mobilier		4 300
2188	Autres immos	4 103	800
<b>40</b>	<b>VOIRIE</b>	<b>1 090 905</b>	<b>-5 100</b>
2152	Installations de voirie	1 000	
2315	Installations	1 089 905	-5 100
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 778 840,48</b>	<b>-,00</b>

Les dépenses d'investissement restent inchangées à 1 778 840,48 €.

Après avoir procédé à un vote à main levée, le conseil, à l'unanimité, approuve cette délibération.

**NON EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Après examen des différents dossiers, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de ne pas exercer le droit de préemption urbain :

- sur les parcelles cadastrées AC n°192 (186 m<sup>2</sup>), AC n°204 (41 m<sup>2</sup>), AC n°324 (22 m<sup>2</sup>) et AC n°464 Impasse de la Garenne
- sur la parcelle cadastrée C n°1045 (872 m<sup>2</sup>) rue François Chancel
- sur les parcelles cadastrées AC n°107 (543 m<sup>2</sup>) et AC n°108 (295 m<sup>2</sup>) rue de Neuvy.
- sur la parcelle cadastrée AC n°174 (68 m<sup>2</sup>) Grande Rue
- sur la parcelle cadastrée AD n°304 (42 m<sup>2</sup>) Grande Rue

**AUTORISATION D'IMPLANTATION DE LOCAUX PROVISOIRES POUR LA RÉNOVATION DU POINT DE VENTE DU CRÉDIT AGRICOLE.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande du Crédit-Agricole d'occuper, dans des bungalows, l'espace libre situé au 22 place des Halles, pour une durée de 6 à 7 mois dès le quatrième trimestre 2014, pendant la rénovation de leur point de vente.

Cette occupation se fera à titre gratuit.

Le Crédit-Agricole fera installer à ses frais les arrivées France Télécom, EDF, l'alimentation en eau et l'évacuation des eaux usées.

A l'unanimité, le conseil approuve cette délibération.

**COMPOSITION DE LA COMMISSION FLEURISSEMENT ET ESPACES VERTS.**

Madame Véronique PÉAN, vice-présidente de la commission fleurissement et espaces verts, informe le conseil municipal que Madame Patricia TESSIER souhaite être membre de cette commission.

A l'unanimité, le conseil approuve cette délibération.

## Réunion du Conseil Municipal du 28 juillet 2014

**TARIFS AU MUSÉE AU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2014.**

Madame Céline NOURY-DÉSILE, quatrième adjointe, en charge du musée Roger Bellon informe le conseil que de nouveaux livres ont été acquis à la boutique du musée et d'autres ont changé de tarif à l'achat. Le conseil municipal approuve les modifications de tarifs au musée à compter du 1er août 2014, comme suit :

Codes caisse	ENTRÉES	Tarifs
1	ADULTE	5,70 €
2	ENFANT (12/16 ans)	1,50 €
3	ENFANT (- de 12 ans)	gratuit
4	ETUDIANT <i>(sur présentation de la carte)</i>	4,50 €
5	DEMANDEUR D'EMPLOI <i>(sur présentation carte Pôle emploi)</i>	4,50 €
6	INVITATION <i>(incluant chauffeurs de bus et accompagnateurs de groupes)</i>	gratuit
7	GROUPE ADULTE <i>(à partir de 10 personnes)</i>	4,50 €
8	JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE <i>(à partir de 12 ans, gratuit - de 12 ans)</i>	1,00 €
9	GROUPE SCOLAIRE <i>(à partir de 10 personnes)</i>	1,50 €
10	GROUPE SCOLAIRE + QUESTIONNAIRE JEU	2,00 €
11	PASS CULTURE ET SPORT : PASS PATRIMOINE <i>(remboursé 4,50 € par la Région)</i>	gratuit
12	CHEQUE COLLEGES 72 <i>(remboursé 6,00 € par la Région)</i>	gratuit
13	CARTE CEZAM <i>(nominative, pour famille de 2 adultes et 4 enfants)</i>	4,50 €
14	BALADES EN HISTOIRE	2,00 €
15	JOURNEES TOURISME ET HANDICAP <i>(gratuité pour les personnes handicapées)</i>	gratuit
125	PASSEPORT TOURISME	gratuit
126	PASSEPORT FORMATION TOURISME	gratuit
127	PASSEPORT PROFESSIONNELS DU TOURISME	gratuit

Codes caisse	OBJETS BOUTIQUE	Tarifs
23	Sachet soldats	5,50 €
24	Criquet gravé	5,00 €
25	Carte postale musée	0,50 €
26	Carte postale	0,50 €
61	Mémo pad	3,00 €
62	Sticker	3,00 €
63	Button	3,00 €
64	Porte-clé ( <i>métal</i> )	5,00 €
65	Porte-clé ( <i>double face</i> )	5,50 €
66	Porte-clé ( <i>Bleu de France</i> )	4,00 €
67	Badge email	5,00 €
Codes caisse	LIVRES	Tarifs
34	L'enseignante et son Spahi	13,50 €
36	Les Plages du débarquement ( <i>GB</i> )	3,50 €
37	Les Plages du débarquement ( <i>D</i> )	3,50 €
38	Le Premier à tomber	2,00 €
40	Un enfant pendant l'occupation 1939/1945	8,00 €
41	6 juin 1944	10,00 €
42	Après la rafle	17,95 €
43	Raconte-moi...la Déportation dans les camps nazis	9,00 €
44	La Libération de la Sarthe	15,00 €
45	Les incollables: la 2ème guerre mondiale	4,60 €
46	Ecolier manceau en temps de guerre	18,00 €
47	Sarthe 44, l'année des larmes et des espoirs	28,00€
48	Le Camp de Conlie	28,00 €
49	Orpha Teldon s'en va-t-en guerre	18,00 €
52	Kerfank, ville de boue, Conlie 1870	7,00 €
53	Mémoire d'objets - Histoires d'hommes	12,00 €
54	Histoires extraordinaires du jour le plus long	6,90 €
55	Maurice Barbe	12,00 €
56	Parle-moi de la déportation	3,90 €
57	Raconte-moi ! Le Débarquement ( <i>Parle-moi du Débarquement</i> )	3,90 €
58	La Résistance	8,20 €
59	Le jour J et la bataille de Normandie	5,70 €
60	La libération de la France	8,20 €
361	La Résistance en France 1940/1944	9,95 €
362	Abcdaire de de Gaulle	3,95 €
363	Grands discours : Entre ici Jean Moulin	3,10 €
364	Philippe Kieffer - chef des commandos de la France libre	29,90 €

A l'unanimité, le conseil approuve cette délibération.

**Réunion du Conseil Municipal du 28 juillet 2014**

**ENFANT SCOLARISÉ EN CLASSE D'INCLUSION SCOLAIRE – PARTICIPATION FINANCIERE.**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un enfant habitant à Conlie est scolarisé en Classe d'Inclusion Scolaire (CLIS) à l'école élémentaire publique de Fresnay-sur-Sarthe. Ce dispositif n'existant pas à l'école élémentaire de Conlie et conformément à la législation, il convient de participer financièrement à hauteur de 460€/an.

A l'unanimité, le conseil approuve cette délibération.

## Réunion du Conseil Municipal du 28 juillet 2014

NOM	ÉMARGEMENT
Joël GARENNE, Maire	
Joachim BELLESSERT, Premier Adjoint	
Nathalie THIÉBAUD, Deuxième Adjointe	
Christian LEMASSON, Troisième Adjoint	
Céline NOURY-DÉSILE, Quatrième Adjointe	
Valérie RADOU, Cinquième Adjointe	Absente excusée
Jean-Claude BOUGLET	
Christian SYBILLE	
Philippe BOURRELIER	
Claudine PIAU	Absente excusée ayant donné pouvoir à G. ZAMARRENO
Patricia TESSIER	
Véronique PÉAN	
Olivier SEVIN	
Philippe FAYET	
Gabrielle ZAMARRENO	
Vital JARRY	
Marcelle GAINARD	
Jean-Louis GOUPY	Absent
Sandrine BONNET	Absente